Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le cinq novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **27 octobre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys – Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette – M. FERRERE Eric – Mme BETON Fernande.

Absents : Mme BAILLIF Line Rose * – M. RIVIERE Lucien - M. SERMANDE Jean-Pierre – M. GRONDIN Jacki *.

Procuration : M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

- **Mme BAILLIF Line Rose est arrivée au moment de la présentation de l'affaire N° 5.**
- **M. GRONDIN Jacki est arrivé au moment de la mise en discussion de l'affaire N° 2.**

& &

AFFAIRE N° 16 / Expropriation du terrain AM 419
Contentieux sur l'arrêté de cessibilité
- Autorisation d'ester devant le Conseil d'Etat

Le Maire porte à la connaissance du conseil que, par courrier en date du 3 août 2010, la section du contentieux du Conseil d'Etat a informé la Commune d'un recours en cassation présenté par **Mme PEYRET FORCADE Marie Suzanne**, sollicitant l'annulation de l'arrêt du 22 mars 2010 par lequel la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux rendait caduque le jugement du Tribunal Administratif annulant l'arrêté de cessibilité de la parcelle **AM 419**.

Ce pourvoi en cassation fait l'objet, à ce jour, d'une procédure préalable d'admission.

La sous-section du Conseil d'Etat, chargée de son examen, doit décider ou non de son admission.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue **(5 abstentions : M. FERRERE Eric, Mme CADERBY Colette, Mme BETON Fernande, M. GRONDIN Jacki et M. REMY Michel par procuration)** autorise le Maire à ester devant le Conseil d'Etat aux fins d'assurer la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire **« Expropriation du terrain AM 419 - Contentieux sur l'arrêté de cessibilité ».**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,